

Note explicative Bilans ARS qualité de l'eau

ZONES DE DISTRIBUTION ET COMMUNES CORRESPONDANTES

Chaque « Bilan qualité de l'eau ARS » correspond à une zone de distribution. Retrouvez ensuite dans quelle zone de distribution est située votre commune.

ZONES DE DISTRIBUTION

| | |
|-----------------------------------|---|
| COTEAUX DU TOUCH LHERM | ZONE DESSERVIE PAR L'USINE DE LHERM |
| COTEAUX DU TOUCH FOUSSERET | ZONE DESSERVIE PAR L'USINE DU FOUSSERET |
| COTEAUX DU TOUCH MELANGE | ZONE DESSERVIE PAR L'USINE DE LHERM ET L'USINE DU FOUSSERET |
| CAZERES COULADERE | ZONE DESSERVIE PAR LES CAPTAGES DE CAP BLANC |
| PLAGNE | ZONE DESSERVIE PAR LES CAPTAGES DE PLAGNE |

COMMUNES PAR ZONE DE DISTRIBUTION

| COTEAUX DU TOUCH LHERM | COTEAUX DU TOUCH FOUSSERET | COTEAUX DU TOUCH MELANGE |
|-------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| BEAUFORT | BERAT | BRAGAYRAC |
| BONREPOS SUR AUSSONNELLE | BOIS DE LA PIERRE | EMPEAUX |
| CAMBERNARD | CAPENS | FORGUES |
| FAUGA (LE) | CASTELNAU PICAMPEAU | LAHAGE |
| FONSORBES | CASTIES LABRANDE | LAUTIGNAC |
| FONTENILLES | FOUSSERET (LE) | LE PIN MURELET |
| LABASTIDE CLERMONT | FUSTIGNAC | MONES |
| LABASTIDETTE | GRATENS | MONTGRAS |
| LAMASQUERE | LAFITTE VIGORDANE | PLAGNOLE |
| LAVERNOSE LACASSE | LONGAGES | SABONNERES |
| LHERM (LE) | LUSSAN ADEILHAC | SAINT THOMAS |
| POUCHARRAMET | MARIGNAC LASCLARES | SAJAS |
| RIEUMES | MONDAVEZAN | |
| SAIGUEDE | MONTASTRUC SAVES | |
| SAINT CLAR DE RIVIERE | MONTEGUT BOURJAC | |
| SAINT HILAIRE | MONTOUSSIN | |
| SAINT LYS | PEYSSIES | |
| SAINTE FOY DE PEYROLIERE | POLASTRON | |
| SAVERES | POUY DE TOUGES | |
| | ST ELIX LE CHÂTEAU | |

| | |
|--------------------------|---------------|
| CAZERES COULADERE | PLAGNE |
| CAZERES | PLAGNE |
| COULADERE | |



ZONE DE DISTRIBUTION : COTEAUX DU TOUCH LHERM

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Eau de bonne qualité bactériologique.
Une dégradation de la qualité physico chimique (pesticides) a été observée lors de la période de chômage du canal de ST Martory sans toutefois présenter de risque sanitaire.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

VOIR NOTE EXPLICATIVE JOINTE

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CANAL ST MARTORY LASSERRE LHERM, TOUCH SECOURS LE LHERM. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 7 communes, soit 18105 personnes. Le responsable des installations est : « SIE COTEAUX DU TOUCH ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIE COTEAUX DU TOUCH » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 118
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 14
Valeur moyenne : 4,81 mg/L
Valeur maxi : 13 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 14
Conformité : 86 %
Nombre de substances recherchées : 276
Valeur maxi : 0,33 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 14
Valeur moyenne : 13,6 °f
Valeur maxi : 23,1 °f

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 118
Valeur moyenne : 41,3 microgramme/L
Valeur maxi : 150 microgramme/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.aupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/04/2024

UDI 031000100

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Occitanie - DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE GARONNE - 10 chemin du Raisin, 31050 TOULOUSE Cedex 9

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/>

05 34 30 27 07

ars-oc-dd31-lde@ars.sante.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : COTEAUX DU TOUCH MELANGE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Eau de bonne qualité bactériologique.
Une dégradation de la qualité physico chimique (pesticides) a été observée lors de la période de chômage du canal de ST Martory sans toutefois présenter de risque sanitaire.
L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

VOIR NOTE EXPLICATIVE JOINTE

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 7 communes, soit 1487 personnes. Le responsable des installations est : « SIE COTEAUX DU TOUCH ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIE COTEAUX DU TOUCH » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 38
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 21
Valeur moyenne : 4,92 mg/L
Valeur maxi : 13 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 21
Conformité : 90 %
Nombre de substances recherchées : 276
Valeur maxi : 0,33 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 21
Valeur moyenne : 13,2 °f
Valeur maxi : 23,1 °f

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 38
Valeur moyenne : 48,9 microgramme/L
Valeur maxi : 120 microgramme/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.sau potable.sante.gov.fr

Édité le 16/04/2024

UDI 031000102

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : COTEAUX DU TOUCH FOUSSERET

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CANAL ST MARTORY LE MOULIN FOUSSERET, FOUSSERET LOUGE SECOURS. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 3 communes, soit 15351 personnes. Le responsable des installations est : « SIE COTEAUX DU TOUCH ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIE COTEAUX DU TOUCH » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 33
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 5,06 mg/L
Valeur maxi : 11 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 7
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 276
Valeur maxi : 0,1 microgramme/L (chlorothalonil r471811)

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 12,8 °f
Valeur maxi : 17,2 °f

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 33
Valeur moyenne : 35,2 microgramme/L
Valeur maxi : 140 microgramme/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/03/2024

UDI 031000101

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CAZERES COULADERE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant l'exigence réglementaire, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Les actions engagées destinées à améliorer la qualité de l'eau distribuée sont à poursuivre.

Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

L'eau est calcaire ; elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

VOIR NOTE EXPLICATIVE JOINTE

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (CAZERES, COULADERE), soit 5215 personnes. Le responsable des installations est : « SIE COTEAUX DU TOUCH ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIE COTEAUX DU TOUCH » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 18
Valeur moyenne : 29,1 mg/L
Valeur maxi : 39 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 16
Conformité : 81 %
Nombre de substances recherchées : 293
Valeur maxi : 0,24 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 24,2 °f
Valeur maxi : 25,4 °f

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2 microgramme/L
Valeur maxi : 4 microgramme/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.sau potable.sante.gouv.fr

Édité le 09/03/2024

UDI 031000111

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : PLAGNE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (PLAGNE), soit 93 personnes. Le responsable des installations est : « SIE COTEAUX DU TOUCH ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIE COTEAUX DU TOUCH » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 3,25 mg/L
Valeur maxi : 3,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 274
Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 36,1 °f
Valeur maxi : 36,7 °f

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 3 microgramme/L
Valeur maxi : 3 microgramme/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.aupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/03/2024

UDI 031000283

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Occitanie - DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE GARONNE - 10 chemin du Raisin, 31050 TOULOUSE Cedex 9

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/>

05 34 30 27 07

[@](mailto:ars-oc-dd31-lde@ars.sante.fr)

QUALITE DE L'EAU POTABLE – CHLOROTHALONIL R471811

*Des analyses effectuées à compter du printemps 2023 sur les ressources en eau du SIECT ont mis en évidence leur dégradation par un métabolite de pesticide, **le chlorothalonil R471811**, dans les eaux des Captages de Cap Blanc (Zone de distribution CAZERES/COULADERE) et de la rivière Touch au mois de mars, en période de chômage du canal de Saint Martory (Zones de distribution LHERM et MELANGE LHERM/FOUSSERET), sans toutefois présenter de risque sanitaire.*

*Le paramètre chlorothalonil est désormais conforme car **il a été déclassé et qualifié de substance « non pertinente » suite à l'avis de l'ANSES du 29 avril 2024**, amenant le suivi de ce paramètre d'une limite de qualité à 0,1 microgr/l à une valeur de vigilance de 0,9 microgr/l.*

Néanmoins, un autre métabolite de ce pesticide, classé comme pertinent, sera prochainement recherché par l'ARS.

1 - Qu'est-ce que le chlorothalonil ?

Le chlorothalonil a été mis sur le marché en 1970. Il est entré dans la composition de nombreux produits phytosanitaires pour les céréales, légumes, fleurs, gazon... et biocides pour les peintures, produits de traitement du bois...

En France, son usage en tant que biocide n'est plus autorisé depuis 2010, et depuis 2019 en tant que substance active phytosanitaire, suite au non renouvellement de son approbation par l'Europe. En pratique, l'utilisation des stocks a été tolérée jusqu'en mai 2020.

En-dehors de l'Europe, ce produit est encore utilisé dans de nombreux pays.

2- Quelle est la différence entre le chlorothalonil et le chlorothalonil-R471811 ?

Le chlorothalonil est la molécule qui entre dans la composition d'un fongicide. Un fongicide est un produit utilisé pour lutter contre les champignons qui causent les maladies des plantes comme le mildiou, l'oïdium, les moisissures... Une fois appliquée sur les cultures, la substance active se dégrade sous l'effet de différents facteurs et donne naissance à d'autres molécules qu'on appelle « métabolites » ou « molécules filles ». Le chlorothalonil-R471811 est un métabolite, ou produit de la dégradation du chlorothalonil.

3 - Pourquoi retrouve-t-on le chlorothalonil-R471811 dans l'eau et pas le chlorothalonil ?

Les métabolites n'ont pas toujours les mêmes propriétés physico-chimiques que la molécule dont ils sont issus : activité biocide ou phytosanitaire, toxicité, solubilité dans l'eau, mobilité dans le sol... La substance active du chlorothalonil est très peu soluble dans l'eau, contrairement à son métabolite chlorothalonil-R471811 qui est très rémanent et facilement entraîné par les eaux de ruissellement vers les cours d'eau ou les nappes.

4 - Pourquoi le chlorothalonil-R471811 n'a-t-il pas été identifié plus tôt ?

C'est en Suisse que le chlorothalonil-R471811 a été détecté pour la première fois, en 2017. Une campagne de recherche systématique a été lancée en 2019. Elle a mis en évidence la présence généralisée de cette molécule dans les eaux souterraines.

En France, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) mène régulièrement des campagnes comparables. Vu les résultats publiés par la Suisse, celle de 2020-2021 a porté sur une liste de pesticides et métabolites de pesticides non analysés habituellement dans le cadre du contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS). Des métabolites du chlorothalonil ont été recherchés.

Les résultats de cette étude ont été rendus publics en mars 2023. Le chlorothalonil-R471811 a été quantifié dans plus de 50% des échantillons d'eaux brutes et d'eaux traitées de France (60% en eaux brutes et 57% en eaux traitées).

Les laboratoires d'analyse ont alors été incités à développer des protocoles de mesure. Les ARS ont ajouté le chlorothalonil-R471811 à leurs contrôles de routine en 2023.

5 - Le Métabolite R471811 du chlorothalonil est-il dangereux pour la santé ?

Dans le cas des autorisations de mise sur le marché des pesticides, l'évaluation de leurs potentiels effets sur la santé est évaluée à l'échelle européenne par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et à l'échelle française par l'ANSES.

Cette évaluation est établie en fonction des données disponibles au moment de l'étude. Elle évolue au fur et à mesure de la publication de nouvelles connaissances scientifiques.

En 2019, l'EFSA a classé le chlorothalonil en catégorie 1B* « substance dont le potentiel cancérigène pour l'être humain est supposé ». La substance a alors été retirée du marché.

L'EFSA n'a pas statué sur les potentiels effets sur la santé du chlorothalonil R-471811. Le Ministère de la Santé a demandé le 1er février 2021 à l'ANSES d'étudier cette question.

L'ANSES a rendu un premier avis le 26 janvier 2022. Dans cet avis, le chlorothalonil-R471811 était classé en métabolite « pertinent », ce qui veut dire que la molécule est suspectée de présenter un risque pour la santé humaine. Il manquait cependant plusieurs éléments pour étayer cette décision et l'ANSES a appliqué le principe de précaution en attendant de les avoir.

Un nouvel avis a été rendu le 29 avril 2024, tenant compte de nouvelles études. Dans cet avis, l'ANSES revoit le classement du chlorothalonil-R471811 en métabolite « non pertinent », ce qui veut dire que la molécule ne présente finalement pas de risque pour la santé humaine.

6 - Quelle est la conséquence du classement du chlorothalonil-R411811 en métabolite "non pertinent" pour les eaux destinées à la consommation humaine ?

C'est important pour l'application de la réglementation relative à la surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, qui vise à garantir la sécurité des consommateurs.

* Selon le règlement CE n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, il y a trois catégories de substances cancérigènes ou susceptibles de l'être. Catégorie 1 : « cancérigènes avérés ou présumés pour l'être humain » 1A : « substances dont le potentiel cancérigène pour l'être humain est avéré » 1B : « substances dont le potentiel cancérigène pour l'être humain est supposé » Catégorie 2 : « substances susceptibles d'être cancérigènes pour l'homme »

L'eau distribuée par le SIECT respecte la réglementation. Elle est consommable sans danger pour la santé, y compris par les nourrissons, les femmes enceintes, les enfants et les personnes âgées ou fragiles.

L'arrêté du 11 janvier 2007 fixe les limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Pour les pesticides et leurs métabolites « pertinents », la limite réglementaire de qualité dans l'eau du robinet est fixée à 0,1 µg/L par molécule, et à 0,5 µg/L pour le total des molécules quantifiées.

Pour les métabolites « non pertinents », c'est une « valeur indicative » de 0,9 µg/l qui s'applique.

Ces valeurs ont pour objectif de maintenir la présence de ces composés à un niveau bas et sécuritaire. Ce sont des seuils d'alerte qui appellent des mesures correctives de la part des personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau potable (PRPDE).

Les conséquences du classement du chlorothalonil-R471811 en métabolite « non-pertinent » pour les eaux destinées à la consommation humaine se résument ainsi :

- L'eau du SIECT redevient mécaniquement « conforme » à l'arrêté du 11 janvier 2007 à la date du 29 avril 2024 pour le paramètre chlorothalonil-R471811.
- Le suivi renforcé du chlorothalonil-R471811 va se poursuivre.
- Le SIECT s'engage à poursuivre sa politique de protection des captages (voir question 10).

7 - Où trouver l'information sur la qualité de l'eau du robinet vis-à-vis des pesticides et des métabolites de pesticides ?

Les données des résultats du contrôle sanitaire sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques :

- Les résultats des analyses du contrôle sanitaire sont publiés en continu sur le site du ministère chargé de la santé : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>
- Une fiche d'information annuelle de la qualité de l'eau rédigée par l'ARS (à l'année n+1) est communiquée aux abonnés via sur le site internet du SIECT (www.siect.fr). Cette synthèse reprend les éléments issus du contrôle de l'eau (microbiologie, nitrates, pesticides, etc.) et présente des recommandations d'ordre sanitaire, en particulier vis-à-vis du plomb, des nitrates et du fluor.

8 - Peut-on éliminer le chlorothalonil-R471811 chez soi ?

Bien que ce problème doive en premier lieu être réglé par les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau potable, le consommateur est libre de procéder à toute installation destinée à son usage privé.

Il est toutefois recommandé de demander des garanties d'efficacité du système installé, et de la potabilité de l'eau traitée. Un entretien très rigoureux peut être nécessaire, sous peine de générer d'autres problèmes de qualité d'eau, comme des développements bactériens qui peuvent être plus néfastes à la santé à court terme que la présence de traces de pesticides.

Les méthodes suivantes notamment sont inefficaces sur le chlorothalonil-R471811 :

- *Faire bouillir l'eau avant consommation* : pour détruire la molécule il faut des températures bien supérieures à la température d'ébullition de l'eau.

- *Utiliser des carafes filtrantes* : le charbon actif ne piège pas le chlorothalonil-R471811 ; même celui employé par les PRPDE (les services responsables de la production ou de la distribution de l'eau potable) dans les usines de production d'eau potable n'y parvient pas bien.
- *Consommer de l'eau embouteillée* : cela peut être une solution, mais il faut vérifier que sa composition est compatible avec votre état de santé. Les informations peuvent être demandées auprès du service consommateur indiqué sur l'étiquette de la bouteille. NB : aucun dégrèvement sur la facture d'eau n'est prévu pour les personnes qui choisissent cette solution.

9 - Depuis combien de temps l'eau potable du SIECT est-elle contaminée par le chlorothalonil-R471811 ?

Il est probable que des métabolites du chlorothalonil soient présents dans les eaux potables depuis les années 70, quelque temps après le début de son utilisation en agriculture.

10 - Combien de temps va-t-il falloir pour se débarrasser du chlorothalonil-R471811 ?

L'utilisation du chlorothalonil est interdite depuis mai 2020. Les concentrations en chlorothalonil-R471811 vont donc décroître, mais il est probable qu'il faudra plusieurs années ou décennies pour revenir à des concentrations minimales dans les eaux superficielles et souterraines.

Un traitement serait très coûteux et difficile à mettre en place. En outre ce n'est pas une solution au problème de santé publique et environnementale global et récurrent que pose l'usage généralisé des pesticides, car de nombreuses autres molécules sont utilisées tous les jours.

La majeure partie des apports en pesticides par l'alimentation ne provient pas de l'eau mais de la consommation de fruits, légumes, céréales... (ANSES (2013) Evaluation des risques liés aux résidus de pesticides dans l'eau de distribution, cf. p. 81).

Les autres sources d'exposition sont l'air, les poussières et les sols, le contact direct par la peau comme par exemple l'application de produits vétérinaires.

Une protection préventive des eaux est indispensable. Le problème de la contamination aux pesticides doit être traité à la source et les apports de substances réduits.